

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour un plan lumière en ville de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 février 2007, dans le rapport M-473 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir et présenter un plan lumière susceptible de mettre en évidence des richesses architecturales durant la nuit et d'améliorer la sécurité et le confort de toutes et tous et à informer de manière régulière le Conseil municipal et notamment la commission de l'aménagement et de l'environnement des lignes directrices et du concept lumière retenus lors de l'élaboration de la charte et d'opter pour un appel d'offres ouvert;
- profiter de cette occasion pour mieux utiliser les sources de lumière;
- poursuivre l'effort qui vise à proposer des solutions de remplacement économiques et écologiques dans les systèmes d'éclairage.